



Permis de construire pour deux bâtiments

Par Pierre apg

Bonjour,

Je souhaiterais déposer un permis de construire pour deux bâtiments. L'un est un bâtiment d'habitation de 140m² l'autre est un garage/atelier de 50m². Les deux bâtiments ne sont pas attenants et à une distance de plus de 5m l'un de l'autre.

Sauf erreur de ma part il est possible de ne déposer qu'un seul permis de construire.

Ma question est de savoir si il est possible d'être dispenser d'un architecte dppl pour le permis et la construction des deux bâtiments ?

Merci pour votre réponse

Pierre

Par AGeorges

Bonsoir Pierre,

Réponse dans l'article R.431-2 du code de l'urbanisme :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038682379]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038682379[/url]